

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 504

présenté par

Mme Avia, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

-----

### ARTICLE 19 BIS

Supprimer l'alinéa 70.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'entrée en vigueur différée de l'article 19 *bis* introduite par le Sénat, qui ajouterait au délai d'adoption du décret un délai supplémentaire de trois mois, retardant ainsi excessivement la mise en œuvre de mesures nécessaires.